

BULLETIN JOLY

ENTREPRISES

EN DIFFICULTÉ

ACTUALITÉ DU DROIT DES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

À LA UNE

OUVERTURE ET EXTENSION DES PROCÉDURES COLLECTIVES

Condamnation en référé passée en force de chose jugée
et cessation des paiements → PAGE 4

Véronique MARTINEAU-BOURGNAUD

CRÉANCIERS ET PROPRIÉTAIRES

Précisions utiles sur le jeu de la compensation
de créances connexes → PAGE 11

Mathias HOUSSIN

L'application de la règle de priorité absolue à l'égard
des détenteurs de capital → PAGE 20

Gurvan OLLU

DOSSIER

La directive *Insolvabilité III* : présentation et perspectives
de transposition → PAGE 28

Sous la codirection scientifique de Adrien BÉZERT et Adrien TEHRANI

Directrice scientifique**Marie-Hélène MONSÉRIÉ-BON,**

professeur à l'université Paris-Panthéon-Assas

Fondatrice**Françoise PÉROCHON,**

professeure émérite de la faculté de droit de Montpellier

Comité scientifique**Hélène BOURBOULOUX,**

administratrice judiciaire, SELARL FHBX

Reinhard DAMMANN,

avocat, Dammann-Avocats

Christophe DELATTRE,

avocat général, cour d'appel de Paris

Laurence Caroline HENRY,

agrégée des universités

avocat général en service extraordinaire à la Cour de cassation

Pierre-Michel LE CORRE,

professeur à l'université Côte d'Azur

François-Xavier LUCAS,

professeur à l'école de droit de la Sorbonne (université de Paris I)

Francine MACORIG-VENIER

professeure à l'université Toulouse Capitole

Françoise PÉROCHON,

professeure émérite de la faculté de droit de Montpellier

Pascal RUBELLIN,

maître de conférences à l'université de Poitiers

Corinne SAINT-ALARY-HOUIN,

professeure à l'université Toulouse Capitole

Marc SÉNÉCHAL,

professeur associé à l'université Panthéon-Sorbonne (Paris 1)

mandataire judiciaire, SCP BTSG2

Comité de lecture**Laurence-Caroline HENRY****Pierre-Michel LE CORRE****Françoise PÉROCHON****Corinne SAINT-ALARY-HOUIN**

Le Bulletin Joly Entreprises en difficulté peut désormais être cité de la façon suivante : BJE nov. 2021, n° BJE200i6.

Le numéro de type BJE200i6 est un numéro d'identifiant unique permettant de retrouver directement l'article via un moteur de recherche ou sur www.labase-lextenso.fr

Revue éditée par Lextenso

1, Parvis de La Défense – 92044 Paris – La Défense (CEDEX)

Directrice générale, Directrice de la publication Emmanuelle FILIBERTI**Rédactrice** Sabine DUBOST (sabine.dubost@lextenso.fr)

Dépôt légal : à parution • N° CPPAP : 1230 T 91082 • ISSN 2115-2578

Imprimé par Chirat • 744, rue de Sainte-Colombe - 42540 Saint-Just-la-Pendue
sur des papiers produits en Italie et en Allemagne ;100% de fibres recyclées ; impact gaz à effet de serre pour un exemplaire : 1 747 g éq. CO₂Abonnement : Tél. 01 40 93 40 40 • relationclients@lextenso.fr

Abonnement papier + version feuiltable numérique France 2026 : 554,40 € TTC -

Abonnement étranger 2026 : 597,30 €

Abonnement feuiltable numérique France : 365,91 € TTC - Abonnement étranger : 358,38 €

Prix au numéro France : 94,95 € TTC - Prix au numéro étranger : 102 €

Cette revue ne peut être reproduite, même partiellement, sauf exceptions prévues par la loi, ni utilisée à des fins d'entraînement de systèmes d'intelligence artificielle. La fouille de textes et de données est interdite conformément à l'article 4(3) de la Directive (UE) 2019/790.



SOMMAIRE

OUVERTURE ET EXTENSION DES PROCÉDURES COLLECTIVES

- BJE202t8 • **Condamnation en référé passée en force de chose jugée et cessation des paiements** 4
Véronique MARTINEAU-BOURGNINAUD – Cass. com., 25 mars 2026, n° 25-10.686, FS-B
- BJE202t2 • **La prescription est de nature à rendre une dette incertaine** 6
Véronique MARTINEAU-BOURGNINAUD – Cass. com., 15 avr. 2026, n° 25-13.549, F-D

PLAN

- BJE202u0 • **Le « plafond légal de charges » à l'épreuve des groupes : halte sur l'article L. 626-10 du Code de commerce !** 8
Hélène POUJADE – Cass. com., 15 avr. 2026, n° 25-11.902, F-D

CRÉANCIERS ET PROPRIÉTAIRES

- BJE202t1 • **Précisions utiles sur le jeu de la compensation de créances connexes** 11
Mathias HOUSSIN – Cass. com., 25 mars 2026, n° 25-19.966, FS-B
- BJE202t6 • **Saisie immobilière, insaisissabilité de la résidence principale et renonciation en redressement judiciaire** 14
Catherine VINCENT – Cass. com., 15 avr. 2026, n° 23-16.482, FS-B
- BJE202t7 • **Précisions importantes sur les voies de recours des tiers contre l'admission au passif** 16
Mathilde DOLS-MAGNEVILLE – Cass. com., 15 avr. 2026, n° 24-22.343, F-B
- BJE202u1 • **Entrepreneur individuel : clarification du droit de poursuite du créancier antérieur à la réforme** 18
Cécile LISANTI – Cass. com., 4 févr. 2026, n° 24-22.869, FS-B – Cass. com., 20 mai 2026, n° 24-22.869, FS-D
- BJE202t4 • **L'application de la règle de priorité absolue à l'égard des détenteurs de capital** 20
Gurvan OLLU – TAE Nanterre, 8° ch., 2 avr. 2026, n° 2026L00895

PÉRIODE SUSPECTE, RESPONSABILITÉS ET SANCTIONS

- BJE202t9 • **Coup de tonnerre sous les tropiques : l'unicité de la date de cessation des paiements admise en Polynésie française** 25
Thierry FAVARIO – Cass. com., 15 avr. 2026, n° 24-13.960, FS-B

DOSSIER

BJE202R6 • LA DIRECTIVE <i>INSOLVABILITÉ III</i> : PRÉSENTATION ET PERSPECTIVES DE TRANSPOSITION	28
Sous la codirection scientifique de Adrien BÉZERT et Adrien TEHRANI	
BJE202s5 • Propos introductifs	29
Adrien BÉZERT et Adrien TEHRANI	
BJE202s6 • Les dispositions écartées concernant la liquidation des microentreprises insolvable : des pistes pour le législateur français ?	35
Cécile LISANTI	
BJE202s1 • Harmonisation des actions révocatoires : changement d'approche et perspectives pour le droit français	41
Laura SAUTONIE-LAGUIONIE	
BJE202s2 • Le traçage des actifs	47
David ROBINE	
BJE202t0 • La procédure de cession prénégociée	52
Marie-Hélène MONSÉRIÉ-BON	
BJE202t3 • L'obligation pour les dirigeants de demander l'ouverture d'une procédure d'insolvabilité	57
Eugénie FABRIÈS-LECEA	
BJE202s9 • Les comités de créanciers	62
Giulio Cesare GIORGINI	
BJE202s8 • Mesures renforçant la transparence des droits nationaux en matière d'insolvabilité	68
Paola NABET	